

1ère Session, 15e Parlement, 16 George V, 1926

SÉNAT DU CANADA

BILL G.

Loi pour faire droit à Ada Toms.

Préambule.

CONSIDÉRANT qu'Ada Toms, demeurant à Bond-Lake, comté de York, province d'Ontario, épouse de John Henry Toms, vendeur, domicilié au Canada et demeurant en la cité de Toronto, dite province, a, par voie de pétition, allégué que lui et elle ont été mariés le vingt-huitième jour d'avril 1906, en la cité de Bournemouth, comté de Southampton, Angleterre, et qu'elle était alors Ada Sims, célibataire; considérant que la pétitionnaire a demandé que, pour cause d'adultère depuis lors commis par son époux, ledit mariage soit dissous; considérant que ce mariage et cet adultère ont été établis par la preuve fournie, et qu'il est à propos d'accorder à la pétitionnaire ce qu'elle demande: A ces causes, Sa Majesté, sur l'avis et du consentement du Sénat et de la Chambre des Communes du Canada, décrète:

Dissolution
du mariage.

1. Le mariage contracté entre Ada Sims et John Henry Toms, son époux, est dissous par la présente loi et demeurera à tous égards nul et de nul effet.

Droit de se
remarier.

2. Il est permis dès ce moment à ladite Ada Sims de contracter mariage, à quelque époque que ce soit, avec tout homme qu'elle pourrait légalement épouser si son union avec ledit John Henry Toms n'eût pas été célébrée.